



Comment le CSTB accompagne les PME dans l'innovation

Euromac2: Bloc coffrage isolant



Michel KRATZ

L'entreprise

Euromac2 est une PME de 90 personnes basée en Moselle (57). L'entreprise a plus de 36 ans d'expérience dans la fabrication et la distribution de blocs coffrage béton en polystyrène pour des applications murs, dalles et toitures. Elle vend à 80% ses produits sur le marché français, et les 20% restants en Europe de l'est.

> www.euromac2.com

Le procédé et son innovation

L'entreprise réalise des blocs de coffrage isolants. Ces blocs de petits éléments sont constitués de deux peaux en isolant reliées par un jeu d'entretoises. Une fois empilés, ils constituent des banches prêtes à recevoir le béton. Le mur ainsi réalisé est donc constitué d'un noyau béton et de deux peaux intérieures et extérieures isolantes.

Le procédé permet ainsi d'allier les avantages de l'isolation par l'intérieur et l'isolation par l'extérieur. Il permet de réaliser ainsi des bâtiments BBC, voire des bâtiments dits « passifs ».

A savoir que ces éléments font l'objet d'un guide d'Agrément Technique Européen. Ils sont donc soumis au marquage CE. L'objet de l'Avis Technique est de compléter les informations données dans le cadre du marquage CE par des informations sur la mise en œuvre et les performances de l'ouvrage (thermiques, acoustiques...), et tout particulièrement sur les interfaces entre les différents corps d'état.

Témoignage

Michel KRATZ, président d'Euromac2

« Nous travaillons avec le CSTB depuis une dizaine d'années dans le cadre de la révision de notre Avis Technique. Les échanges ont permis de garantir la mise à jour de l'Avis par rapport aux changements normatifs et réglementaires, ainsi que de valider les améliorations que nous avons apportées à nos méthodes. En 2012, nous avons eu un Document Technique d'Application (DTA)* sur ce nouveau procédé de bloc de coffrage. Tout au long du processus, nous avons eu des relations faciles, efficaces et cordiales avec le CSTB. Les échanges étaient toujours précis et constructifs. La première réunion a été vécue comme une découverte du monde normatif et réglementaire. Nous n'étions pas vraiment préparés à nous confronter à ce nouvel environnement. Nous avons dû investir beaucoup >>>

1. Coulage du béton dans les blocs de coffrage.

2. Bloc de coffrage pour maisons passives, zoom sur le ferrailage.



* Le Document Technique d'Application (DTA) est une forme particulière de l'Avis Technique. Il désigne l'avis formulé pour l'emploi d'un produit ou composant relevant du marquage CE.

Michel KRATZ

“L’Avis Technique est gage de sérieux. Cette ‘institution’ extrêmement pointue assure notre crédibilité.”

>>> de temps et de finances. Parallèlement, nous avons expérimenté les leviers d'aide que propose l'Etat comme le crédit d'impôt recherche.

Avec du recul, la complexité de la démarche paraît tout à fait recevable. Les experts posent des questions sur le procédé, sa mise en œuvre, sa manière de réagir dans toutes les situations possibles, et il faut prouver que celui-ci pourra répondre favorablement à toutes les sollicitations. Nous avons mis du temps de notre côté pour répondre à toutes ces questions.

Les Avis Techniques ou DTA sont obligatoires au sens où, sans ce césame, il est impossible de répondre à la plupart des appels d'offre où les bureaux de contrôle sont sollicités. Car ce sont eux qui demandent des gardes fous. L'Avis Technique en est un pour les procédés innovants qui ne font pas l'objet d'une connaissance suffisante pour être assurés.

L'Avis Technique est gage de sérieux. Cette «institution» extrêmement pointue assure notre crédibilité. La compétence technique

qu'il requiert est indiscutable. Les experts sont compétents et attentifs, mais le coût élevé. Nous avons demandé un devis en acoustique pour lequel il nous faut monter un plan de financement sur le moyen terme. Il s'agit d'un investissement, d'une démarche cadrée qui s'organise. Le CSTB nous assure l'ouverture des marchés qui seraient sinon fermés. Il nous assure une indiscutable crédibilité. Il est notre allié dans la recherche appliquée. »

Perspectives

L'entreprise a lancé une nouvelle évaluation, qui portera cette fois sur une dalle révolutionnaire. Fort de la première expérience, les délais d'échange seront sans aucun doute plus courts.

Le CSTB a engagé plusieurs groupes de travail pour résoudre avec les industriels les difficultés de mise en œuvre des blocs de coffrage. Des prescriptions pour la réalisation de murs enterrés avec des blocs de coffrage isolants ont déjà été rédigées et d'autres sont en cours. Le CSTB aide ainsi cette famille de procédés à se développer en écrivant des règles de bonne mise en œuvre.

Mise en œuvre du procédé pour une maison individuelle.



SIÈGE SOCIAL

84, AVENUE JEAN JAURÈS | CHAMPS-SUR-MARNE | 77447 MARNE-LA-VALLÉE CEDEX 2
TÉL. (33) 01 64 68 82 82 | FAX (33) 01 60 05 70 37 | www.cstb.fr

CSTB
le futur en construction